

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 rue de la Croix St-Claude  
02490 MAISSEMY  
<https://www.mairie-maissemy.fr>



Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

Maissemy, le 08 mars 2024

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**Mardi 19 mars 2024 à 18h30**

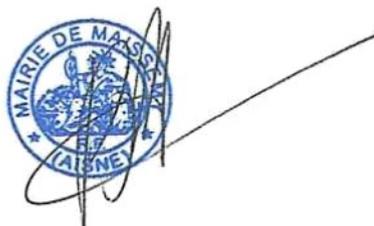
L'ordre du jour sera le suivant :

- Vote du compte gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Vote du budget primitif 2024
- Vote des 3 taxes
- Vote du taux de la taxe d'aménagement
- Cession de parcelles non bâties
- Questions diverses :

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs,  
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PJ : Compte rendu du conseil municipal du 14 février 2024.

Régine MICHAUT  
Maire de MAISSEMY



# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aisne  
Arrondissement de Saint-Quentin  
Commune de Maissemy



## COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-neuf mars à dix-huit heures quarante minutes, les participants du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame le Maire, adressée le 08/03/2024, conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence :** Régine MICHAUT, Maire

**Présents :** Régine MICHAUT, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Freddy LAMOUREUX, Hubert DELALIEU

**Mandat de procuration :** Karine POURPLANCHE à Régine MICHAUT  
Catherine DUBOIS à Viviane FATOUX

**Absents :** Gaëtan HOUSSIN,

Nombre de Conseillers en exercice	9
Participants présents	6
Absents ayant donné mandat de procuration	2
Absents	1
Votants	8

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame FATOUX Viviane est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h40 : chacun ayant reçu par mail le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 février 2024, les Elus et les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu et apposent leur signature sur le registre.

Monsieur LANSIAUX, Conseiller aux décideurs Locaux, ayant été précédemment autorisé à participer au Conseil Municipal du Budget 2024, Madame MICHAUT lui laisse le soin de présenter le compte administratif 2023, le compte de gestion 2023, l'affectation des résultats, ainsi que la présentation du budget primitif 2024.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

M. LANSIAUX rappelle que l'année 2023 a été marquée par des hauses importantes imprévues.

M. LANSIAUX explique et présente le tableau et le compte administratif 2023, la délibération d'affectation de résultat.

Nous passons au vote du compte administratif 2023, Madame le maire ne prend pas part au vote celui-ci est adopté à l'unanimité à (7 voix POUR).

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 ETABLI PAR LA TRESORERIE**

Le compte de gestion de la trésorerie est identique au compte administratif de la Mairie.  
Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité à (8 voix POUR).

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

• L'excédent de fonctionnement pour 2023 s'élève à	63 187.99€
• Le déficit d'investissement pour 2023 s'élève à	8 644.85€
• Le compte 1068 investissement recette s'élève à	8 644.85€
• L'affectation à l'excédent reporté au compte 002 s'élève à	54 543.14€

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

M. LANSIAUX présente les chapitres du budget primitif 2024 et donne des explications aux questions posées.

Nous passons au vote du budget primitif 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité à (8 voix POUR).

### **VOTE DES 3 TAXES**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose une augmentation des 3 taxes sur le bâti, non bâti et les résidences secondaires ce qui induira de fait des augmentations selon les règles de lien en vigueur. Cette augmentation est nécessaire et viendra en appui pour pouvoir motiver les demandes de subventions.

Cela donnera les taux suivants pour :

- Le bâti passera de 44,39 % à 45,77 %
- Le non bâti passera de 23,01 % à 23,72 %
- Les résidences secondaires passeront de 12,59 % à 12,98 %.

Le Conseil Municipal adopte ces taux à l'unanimité (8 voix pour).

### **Vote du taux de la taxe d'aménagement**

Nous n'avons pas voté le taux de taxe d'aménagement n'ayant pas reçu tous les éléments au jour du Conseil Municipal. Celui-ci est reporté au prochain Conseil Municipal.

### **Cession de parcelles non bâties**

Madame Le Maire explique la nécessité de la mise en vente des parcelles au vu de leurs petites surfaces, ainsi que leurs faibles rentabilités pour la commune et qu'il serait-préférable d'en faire bénéficier les agriculteurs actuellement locataires de celles-ci.

Nous passons au vote de la mise en vente des parcelles non bâties, Monsieur DELALIEU Hubert ne prend pas part au vote celui-ci est adopté à l'unanimité à (7 voix POUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, Madame Le Maire a clos le Conseil Municipal.

Fin de séance à 19h30.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 22 mars 2024  
Le Maire,  
Régine MICHAUT



Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice			9
Nombre de membres présents			6
Nombre de suffrages exprimés			7
Votes	Contre	<input type="text"/>	Pour 7

## COMMUNE DE MAISSEMY

### Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation des résultats.

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice			9
Nombre de membres présents			6
Nombre de suffrages exprimés			8
Votes	Contre	<input type="text"/>	Pour 8

Date de la convocation 8/03/2024  
Séance du 19/03/24 à 18h30.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence (1) de Mme Michaut Régine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		59 087.43
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	150 281.60	149 288.91
Totaux	150 281.60	208 376.34
Résultat de clôture		58 094.74

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
8 152.10	
	8 152.10
31 583.61	8 194.80
39 735.71	16 346.90
23 388.81	

ENSEMBLE	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
8 152.10	59 087.43
	8 152.10
181 865.21	157 483.71
190 017.31	224 723.24
	34 705.93

Besoin de financement	23 388.81
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	23 388.81
Excédent total de financement	

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement



8 644.85  
54 543.14

au compte 1068 (recette d'investissement)  
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



## MAIRIE DE MAISSEMY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DELIBERATION 2024-02

L'an deux mil vingt quatre, le mardi 19 mars 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09  
Présents : 06  
Pouvoir : 02

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY  
Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe  
Madame Roselyne DECROIX  
Madame Marie Ange SARDINI  
Monsieur Freddy LAMOUREUX  
Monsieur Hubert DELALIEU

**Etaient absents :**

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe a donné une procuration à Viviane FATOUX  
Madame Karine POURPLANCHE a donné une procuration à Régine MICHAUT  
Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ETABLI EN MAIRIE**

M. LANSIAUX rappelle que l'année 2023 a été marquée par des hausses conséquentes imprévues.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jours, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



## MAIRIE DE MAISSEMY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DELIBERATION 2024-03

L'an deux mil vingt quatre, le mardi 19 mars 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09  
Présents : 06  
Pouvoir : 02

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY  
Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe  
Madame Roselyne DECROIX  
Madame Marie Ange SARDINI  
Monsieur Freddy LAMOUREUX  
Monsieur Hubert DELALIEU

**Etaient absents :**

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe a donné une procuration à Viviane FATOUX  
Madame Karine POURPLANCHE a donné une procuration à Régine MICHAUT  
Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

#### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 ETABLI PAR LA TRESORERIE**

Le compte de gestion de la trésorerie est identique au compte administratif de la Mairie.  
Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité (8 voix pour).  
Fait en séance les jours, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT

## Résultats budgétaires de l'exercice

15800 - MAISSEMY

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	59 501,79	199 219,43	258 721,22
Titres de recette émis (b)	16 346,90	149 288,91	165 635,81
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	16 346,90	149 288,91	165 635,81
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	59 501,79	199 219,43	258 721,22
Mandats émis (f)	31 583,61	153 565,52	185 149,13
Annulations de mandats (g)		3 283,92	3 283,92
Dépenses nettes (h = f - g)	31 583,61	150 281,60	181 865,21
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		992,69	16 229,40
(h - d) Déficit	15 236,71		



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

15800 - MAISSEMY

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-8 152,10		-15 236,71	14 743,96	-8 644,85
Fonctionnement	67 239,53	8 152,10	-992,69	5 093,25	63 187,99
<b>TOTAL I</b>	<b>59 087,43</b>	<b>8 152,10</b>	<b>-16 229,40</b>	<b>19 837,21</b>	<b>54 543,14</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>59 087,43</b>	<b>8 152,10</b>	<b>-16 229,40</b>	<b>19 837,21</b>	<b>54 543,14</b>

dissolution CCAS délibération du 19/11/2020 et 14/04/2022 reçues le 16/01/2023



Accusé de réception  
Contrôle de légalité

Structure Commune de Maissemy (Siret : 21020428500014)  
Service Mairie  
Imprimé par REGINE MICHAUT (MA02452-3)  
Date d'impression 03/04/2024 11:18:08

Nature Documents budgétaires et financiers  
Matière Finances locales | Décisions budgétaires  
Référence de l'acte **BP\_2024**  
Designation BUDGET PRIMITIF 2024  
Date de décision 19/03/2024

**Transmission au contrôle de légalité**

Déposé le 27/03/2024 - 15:09:58 par REGINE MICHAUT (MA02452-3)

Emis le 27/03/2024 - 15:10:06

**Accepté par la (Sous-)Préfecture**

Réception à la (Sous-)Préfecture le 27/03/2024 - 15:16:25

Référence technique de l'AR : 002-210204285-20240319-BP\_2024-BF

Acte principal BP2024SCELLE.xml, 60 Ko  
Annexes CM19MARS2024.pdf, 1226 Ko, 2 page(s)  
NOTEDEPRESENTATIONBUDGET2024.pdf, 769 Ko, 2 page(s)  
DM2024\_04.pdf, 510 Ko, 1 page(s)  
DM2024\_05.pdf, 475 Ko, 1 page(s)

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



## MAIRIE DE MAISSEMY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DELIBERATION 2024-04

L'an deux mil vingt quatre, le mardi 19 mars 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoir : 02

#### Etaient présents :

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Karine POURPLANCHE

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Monsieur Hubert DELALIEU

#### Etaient absents :

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe a donné une procuration à Viviane FATOUX

Madame Karine POURPLANCHE a donné une procuration à Régine MICHAUT

Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

#### AFFECTATIONS DU RESULTAT 2023

- L'excédent de fonctionnement pour 2023 s'élève à 63 187.99 €.
- Le déficit d'investissement pour 2023 s'élève à 8 644.85 €.
- Le compte 1068 investissement recette s'élève à 8 644.85 €.
- L'affectation à l'excédent reporté compte 002 s'élève à 54 543.14 €.

Le Conseil Municipal adopte ces affectations à l'unanimité (8 voix pour).

Fait en séance les jours, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



## MAIRIE DE MAISSEMY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DELIBERATION 2024-05

L'an deux mil vingt quatre, le mardi 19 mars 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09  
Présents : 06  
Pouvoir : 02

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY  
Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe  
Madame Roselyne DECROIX  
Madame Marie Ange SARDINI  
Monsieur Freddy LAMOUREUX  
Monsieur Hubert DELALIEU

**Etaient absents :**

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe a donné une procuration à Viviane FATOUX  
Madame Karine POURPLANCHE a donné une procuration à Régine MICHAUT  
Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

M. LANSIAUX présente les chapitres du budget primitif 2024 et donne des explications aux questions posées.

Le Conseil Municipal adopte ce budget primitif 2024 à l'unanimité (8 voix pour).

Fait en séance les jours, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2024-06**

L'an deux mil vingt quatre, le mardi 19 mars 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoir : 02

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Monsieur Hubert DELALIEU

**Pouvoir :**

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe à Madame Viviane FATOUX

Madame Karine POURPLANCHE à Madame Régine MICHAUT

**Etaient absents :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

**VOTE DES 3 TAXES**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose une augmentation des 3 taxes sur le bâti, non bâti et les résidences secondaires ce qui induira de fait des augmentations selon les règles de lien en vigueur. Cette augmentation est nécessaire et viendra en appui pour pouvoir motiver les demandes de subventions.

Cela donnera les taux suivants pour :

- le bâti passera de 44,39 % à 45,77 %
- le non bâti passera de 23,01 % à 23,72 %
- les résidences secondaires passeront de 12,59 % à 12,98 %.

Le Conseil Municipal adopte ces taux à l'unanimité (8 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT





ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	29
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0

Taxe foncière non bâtie

1 365

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	1 811

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	8 614
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	7 100
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	822
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,735604
d. Taux FB commune 2020	12,17
e. Taux FB département 2020	31,72

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	54,39	135,98	0,15200	135,83
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	32,60	127,05	1,50000	125,55
Taxe d'habitation (TH)	24,45	24,95	62,38	7,42000	54,96
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
---	-----

b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
---	-----

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy 75% départemental	13,18
b. Taux maximum de la majo	0,590

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

20,84

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2024-07**

L'an deux mil vingt quatre, le mardi 19 mars 2024, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoir : 02

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Monsieur Hubert DELALIEU

**Pouvoir :**

Madame Karine POURPLANCHE à Madame Régine MICHAUT

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe à Madame Viviane FATOUX

**Etaient absents :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Viviane FATOUX est nommée secrétaire de séance.

**CESSION DE PARCELLES NON BATIES**

Madame le Maire explique la nécessité de la mise en vente des parcelles au vu de leurs petites surfaces, ainsi que leurs faibles rentabilités pour la commune et qu'il serait préférable d'en faire bénéficier les agriculteurs actuellement locataires de celles-ci. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (7 voix POUR).

Fait en séance les jours, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT

